

## QUÉBEC, DE 1620 A 1632

C'était plutôt par gloriole qu'autrement que le duc de Montmorency avait accepté le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, le 10 février 1620 ; mais il se figurait peut-être aussi avec raison que le commerce des pelleteries lui rapporterait des revenus, puis-qu'il avait versé à son beau-frère, père du grand Coudé (alors au berceau), la somme ronde de onze mille écus pour l'obtenir de lui. Champlain, son lieutenant à Québec, continua de travailler seul, pour ainsi dire, car le duc, tout à son penchant pour la carrière des armes, et sans cesse mêlé aux intrigues de la politique, était plus souvent à cheval que dans son cabinet à lire les papiers de sa prétendue colonie. Vers 1624, il disait à qui voulait l'entendre que la charge de vice-roi lui rompait la tête, plus que les affaires importantes du royaume. En écoutant les récits malheureusement si vrais de Champlain sur l'insignifiance de la dite colonie, il sentit s'évanouir le reste de son enthousiasme à l'égard du Saint-Laurent, et, le 15 février 1625, passa le titre à son neveu, Henri de Lévy, duc de Ventadour, lequel confirma Champlain dans le poste de lieutenant au Canada, par lettres en date du même jour.

Si nous nous rendons compte de la réalité des choses, la pompeuse allure des deux princes, qui se donnent la qualité de vice-rois, et la lieutenante de Champlain, sont de simples farces. Il y avait à Québec une vingtaine d'hommes occupés au commerce des pelleteries avec les sauvages ; c'était là toute la colonie. Ceux qui avaient versé les fonds nécessaires à l'entreprise retiraient plus ou moins de profits des opérations que dirigeait sur place le lieutenant ou gouverneur Champlain, et à Paris, le bureau des directeurs qui était, comme on le voit, présidé par un prince du sang relevé du titre de vice-roi. Qu'est-ce que ces gens à panaches diraient donc aujourd'hui de nos commerçants de grains, de beurre,